

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-047

Date de la convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

**OBJET : SPORT / CULTURE – DISPOSITIF DE SOUTIEN PONCTUEL – ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU CLUB NAUTIQUE VOUZINOIS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération DC2022/57 du 22/06/2022 confiant délégation au Bureau communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique,

Vu la demande du Club Nautique Vouzinois,

Vu la proposition remise par la commission sport culture du 2 juin 2025,

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITÉ :

- D'attribuer 10 000€ à l'association Club Nautique Vouzinois afin de lui permettre le paiement des lignes d'eau au délégataire du centre aquatique pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- D'autoriser, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT



Le Président,



Benoît SINGLIT